

---

## COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Les Heurteaux »

Mardi 24 Janvier 2023 à 18h30, École les  
Heurteaux.

---

### Étaient présents :

M.ZOUAOUI, Adjoint au Maire, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, relations avec les associations et Conseils de quartiers.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal délégué, Animations des Quartiers.

M.RUFFIN, Directeur du pôle de Gestion Urbaine.

M.COURTOIS, Chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

\* \* \*

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- Réseau de chaleur
- Travail sur le sens de circulation de la rue des fleurs
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Passage de la ville à 30 km/h
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.



Les riverains sont opposés à cette décision donc la municipalité a travaillé sur une toute autre proposition.

La rue des anémones et la rue des chaufernes ont donc été modifiées et cela marche plutôt bien.

Lors de la dernière réunion de quartier, un conseiller nous a demandé de ressortir ce sujet.

Avant d'apporter une nouvelle étude Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de travailler sur le sujet de la rue des Fleurs.

### **Reprise de la campagne de marquage au sol :**

Depuis quelques mois, la municipalité a repris les différents marquages au sol qui existent sur l'ensemble de la ville. Les services techniques ont référencé les marquages ayant besoin d'être refaits. Afin de n'en oublier aucun, Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de nous transmettre un signalement avec photo des marquages effacés qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin. De plus, les conseillers peuvent soumettre à la municipalité des lieux où un nouveau marquage serait judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

### **Passage de la ville à 30 km/h :**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni / Charpentier
- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

### **Réalisations de la ville :**

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux implantés...

Voici quelques réalisations en image :



### **Vœux à la population :**

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours. Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

### **Questions diverses :**

**Une conseillère demande si les pavillons en copropriété sont concernés par le réseau de chaleur ?**  
Monsieur RUFFIN explique que seules les habitations avec un chauffage collectif sont concernées.

**Une conseillère explique que les arrêts de bus de la rue des Chrysanthèmes sont trop près du virage et demande s'il est possible de les déplacer ?**

La municipalité est en cours de réflexion, un retour du syndicat des transports est attendu sur le sujet.

**Une conseillère explique qu'à l'angle Chrysanthème/Chauffernes, une bouche d'égout aurait été enlevée.**

Monsieur RUFFIN répond que les services techniques sont intervenus et ont placé pour le moment des bouches provisoires. Celles-ci seront définitives lors de la réfection des voiries qui commenceront en septembre.

**Un conseiller demande si le passage de la ville à 30 km/h supprime les panneaux 30 au niveau des ralentisseurs ?**

Monsieur ZOUAOUI explique que ces panneaux servent de rappel. Si des ralentisseurs sont sur des portions limitées à 50 km/h, cela a toute son utilité. Pour les routes déjà limitées à 30 km/h, cela sert de rappel. A terme, lorsque la vitesse sera connue et respectée de tous, les panneaux seront retirés.

**Une conseillère demande si un dépassement raisonnable de stationnement est autorisé dans les parkings clos ?**

Monsieur COURTOIS répond que tout dépassement n'est pas accepté. Le stationnement est horodaté par une machine.

**Une conseillère demande s'il est possible de prévoir de la fleuraison au niveau des 3 tilleuls ?**

Monsieur RUFFIN répond qu'une fleuraison peut être prévue pour le printemps 2024.

**Un conseiller explique qu'au niveau du 35 Avenue du stade, les marches ont été bitumées il y a des années et demande s'il est possible de les refaire ?**

Monsieur RUFFIN répond que ces marches appartiennent au bailleur. Un courrier a été envoyé afin qu'il puisse intervenir.